

Compte rendu de la séance

du mardi 16 juin 2020

Date de convocation 11/06/2020

Présents : Patrick BURATTO, Véronique CHERBOURG, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA, Stéphanie DEVOS, Victoria GOBLET, Aurélien GOULIGNAC, Aymeric GUIPAUD, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU, Nicolas PIC, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel SOULET

Excusée : Nathalie PLOUVIEZ

Secrétaire(s) de la séance: Victoria GOBLET

Les membres présents sont invités à signer la feuille de présence de ce jour.

Avant de commencer l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 mai 2020.

Approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

- Affectation de résultat au budget de la commune : annule et remplace délibération DE 2020-008 pour intégration du résultat du budget assainissement suite au transfert de compétences au 01/01/2020.
- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergies et de services en matière d'efficacité énergétique
- Lotissement "Clos de Parayral" : raccordement voirie
- Sécurisation du carrefour de Larmès
- Orientation budgétaire
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Affectation du résultat de fonctionnement - Puybegon (DE 2020 021)

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- vu le transfert de compétence de l'assainissement à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET, il convient de réintégrer le résultat du compte administratif de l'assainissement au résultat de la commune.
- constatant que le compte administratif fait apparaître :

pour la commune un excédent de 120 055.98 €
pour l'assainissement un excédent de 62 558.47 €
soit un excédent total de 182 614.45 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	76 061.91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	75 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT (COMMUNE 43 994.07 € + ASSAINISSEMENT	23 143.72
-20 850.35 €)	
Résultat cumulé au 31/12/2019	182 614.45
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	182 614.45
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	51 994.43
(le déficit de la commune étant de 51 994.43 € la commune préfère couvrir la totalité du déficit sans tenir compte du résultat excédentaire de l'assainissement de 11 994.04 € pouvant être reverser en totalité ou en partie à la communauté d'agglomération GAILLAC-GRAULHET)	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	130 620.02
(le report prend en compte l'excédent de la commune et de l'assainissement)	
B.DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Voté à l'unanimité.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES INITIE PAR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉNERGIES DU DEPARTEMENT DE L'AVEYRON (SIEDA), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU CANTAL (SDEC), LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE (SDE43)..... (DE 2020 022)

Vu le Code de l'Énergie,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention constitutive jointe en annexe,

Considérant que la commune de PUYBEGON a des besoins en matière :

- D'acheminement et de fourniture d'électricité ou de gaz naturel,
- De services d'efficacité énergétique,

Considérant que le Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Énergies du Gers (SDEG), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat

Départementale d'Énergies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achat d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn) est le coordonnateur,

Considérant que le SIEDA (Syndicat Intercommunal d'Énergies du Département de l'Aveyron), le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal), la FDEE 19 (Fédération Départementale d'Électrification et d'Énergie de la Corrèze), le SDEG (Syndicat Départemental d'Énergies du Gers), le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire (SDE43), la FDEL (Fédération Départementale d'Énergies du Lot), le SDEE (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement de la Lozère) et le SDET (Syndicat Départemental d'Énergies du Tarn), en leur qualité de membres pilotes dudit groupement, seront les interlocuteurs privilégiés des membres du groupement situés sur leurs territoires respectifs,

Considérant que la commune de PUYBEGON, au regard de ses propres besoins, a un intérêt à adhérer à ce groupement de commandes,

Étant précisé que la commune sera systématiquement amenée à confirmer sa participation à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat de gaz naturel et/ou d'électricité pour ses différents points de livraison d'énergie.

Au vu de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal :

- Décide de l'adhésion de la commune de PUYBEGON au groupement de commandes précité pour :
 - o L'acheminement et la fourniture d'électricité et de gaz naturel ;
 - o La fourniture de services d'efficacité énergétique qui y seront associés.
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération, cette décision valant signature de la convention constitutive par Monsieur le Maire pour le compte de la commune dès notification de la présente délibération au membre pilote du département,
- Prend acte que le Syndicat ou la Fédération d'énergie de son département ou par défaut le coordonnateur demeure l'interlocuteur privilégié de la commune pour la préparation et l'exécution des marchés relatifs au dit groupement d'achat,
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de PUYBEGON, et ce sans distinction de procédures,
- Autorise Monsieur le Maire à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de fourniture d'énergie avec les prestataires retenus par le groupement de commandes,
- S'engage à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget,
- Habilite le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de PUYBEGON.

Raccordement de voirie du lotissement "Farès" et "clos de Parayral" (DE 2020 023)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que pour la bonne suite des travaux du lotissement "Clos de Parayral", il convient de raccorder ce dernier au lotissement de "Farès".

Plusieurs entreprises ont été concertées pour réaliser ce tronçon de voirie.

Le Conseil Municipal examine les propositions et, après avoir délibéré :

- choisit à l'unanimité l'entreprise CIRCE pour un montant de 11 472 € HT
- désigne M. le Maire pour signer le devis et tout document y afférent
- M. le Maire sera également chargé de suivre le bon déroulement du chantier

Sécurisation du carrefour de Larmès

M. le Maire informe l'assemblée que depuis quelques années un projet de sécurisation du carrefour de Larmès est à l'étude.

Une ébauche de plans a été élaborée par le Département du Tarn.

Aujourd'hui, M. le Maire a informé les délégués du Département et de la Région du souhait de la commune de mener à bien ce projet dans les prochains mois.

Une nouvelle réunion sur site serait bénéfique pour collecter le ressenti des usagers et examiner le projet dans son ensemble afin de proposer la solution la plus sécuritaire.

Orientation budgétaire :

Suite aux récents événements liés à la crise sanitaire les votes des budgets ont été reportés au plus tard le 31 juillet 2020.

Afin de préparer et anticiper le vote du budget de la commune, il convient de connaître les choix de l'assemblée en matière de taxes, de subventions et les travaux à réaliser.

Après débat, il ressort que le taux des taxes communales reste inchangé, et le montant des subventions aux associations sera minoré pour 2020.

Pour ce qui concerne les travaux :

- les devis pour la voirie ont été validés et certains réalisés
- attente de devis pour une remise aux normes d'un compteur électrique
- reprise de la procédure de modification du PLU
- recensement des travaux d'accessibilité à prévoir

Questions diverses :

- bulletin communal : le conseil municipal réfléchit à une nouvelle version du bulletin municipal pour les mois à venir. Dans l'attente, un mini-bulletin sera distribué début juillet pour faire une rétrospective de ces derniers mois.

- terrains en friches :

plusieurs administrés ont sollicité le secrétariat de la commune pour demander à des propriétaires riverains d'entretenir leur terrain.

Il est rappelé que les terrains doivent être entretenus et ne pas causer de nuisance.

M. le Maire se charge de les prévenir oralement dans un premier temps et par courrier recommandé avec mise en demeure si aucune suite n'est donnée.

La séance est levée à 22h25.

